

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs conseillers, le Conseil refuse la somme de 480 fr., et vote le crédit de 1,255 fr. 56 c. pour liquider les frais d'achat du terrain de M. Toulemonde.

VII. Le Conseil procède à l'élection de deux membres, pour examiner les réclamations qui pourraient se produire au sujet de la liste électorale, sont nommés : MM. Junker et Willem.

VIII. Le Conseil vote un crédit de 300 francs demandé par le directeur des travaux municipaux pour clore le terrain du bureau de bienfaisance, (rue des Arts).

IX. Le Conseil vote un crédit de 2,200 francs pour mettre en bon état, à l'aide de Soubise, la rue de Soubise (ancien chemin vert), entre les rues de Sébastopol et des Arts, à la condition, que les riverains s'engagent à établir les bordures de trottoirs en grès réglementaires.

X. Le Conseil vote la réception définitive de travaux faits au presbytère de l'église St-Martin et une somme de 1,044 fr. 12 pour parfaire la somme de 44,965 fr. 71 due pour l'exécution de ces travaux.

XI. Le conseil renvoie à la commission de la voirie, qui devra s'entendre pour cet objet avec la commission des finances, l'examen du rapport du directeur des travaux municipaux sur l'entretien des chaussées pavées.

XII. M. le Maire fait part au conseil de la décision qu'il a prise de confier à la commission de la voirie le soin d'examiner un projet d'établissement de nouveaux impôts sous le nom de droits de voiries qui affecteront les nouvelles contractions.

Le Secrétaire, CH. DAUDET.

Le maire de la ville de Roubaix invite ceux de ses administrés qui font partie

de l'ordre national de la Légion d'Honneur à venir se faire inscrire au greffe de la Mairie sur des états individuels, destinés à la reconstruction des matricules de l'ordre.

Ces inscriptions seront faites sur la production des pièces régulières telles que :

- Brevet sur parchemins. Titres de nomination. Certificats d'inscription aux registres des traitements pour les membres de l'ordre.

Ces dispositions s'appliquent également aux porteurs de médaille militaire et d'ordres étrangers.

Il résulte d'une communication de la Compagnie du Nord que les transports pour Tourcoing pourront être repris à partir du 24 janvier courant.

Toutefois, afin d'éviter un nouvel encombrement, cette reprise est limitée à 30 wagons par jour, non-seulement pour les expéditions à destination de Tourcoing même, mais encore pour les expéditions à petite vitesse, à charges incomplètes pour au-delà et devant nécessiter un transbordement à Tourcoing. (Indépendance belge)

Quelques journaux ont parlé d'un incident survenu dimanche soir, à la gare de l'oubaix; information prise, nous sommes à même d'en faire connaître la solution, qui est loin d'être ce que nos confrères faisaient pressentir.

M. l'inspecteur de la Compagnie, après avoir fait une enquête, a décidé que l'employé, seul auteur de l'agression, serait congédié. Les voyageurs qui avaient porté plainte, apprenant que cet homme est marié et père de trois enfants, ont demandé qu'on revint sur cette décision et qu'en lui conservant son salaire, on lui donnât d'autres fonctions. Cette mesure vient d'être appliquée.

PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DES TARIFS SPECIFIQUES SUR LES MATIERES BRUTES, TEXTILES ET AUTRES.

23 JANVIER 1872 EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS,

L'exposé des motifs du budget de 1872 a développé les raisons qui ont déterminé le Gouvernement à proposer un impôt sur les matières premières, avec exonération complète de droits en faveur des marchandises destinées à l'exportation.

Nous avons l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions contenues dans les articles 14 et 15 du projet de loi :

Les tarifs spécifiques des droits à l'importation des matières brutes, textiles et autres ;

2° Les bases suivant lesquelles les droits perçus seront remboursés à l'exportation.

Dans la pensée du Gouvernement, le régime de l'admission temporaire sera substitué au drawback toutes les fois que cette substitution sera possible, et surtout lorsqu'il s'agira d'un produit fabriqué avec une matière première qui a son similaire en France.

D'après l'article 14 du projet de budget de 1872, les droits ad valorem devaient s'échelonner de 2 à 20 p. 0/0. Mais vous voudrez bien remarquer que, dans l'établissement des droits spécifiques que nous vous soumettons, le taux de 15 à 16 p. 0/0 de la valeur n'a pas été dépassé, en moyenne, pour les grandes industries textiles.

PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER

Le tarif des douanes à l'importation est modifié ainsi qu'il suit, décimes compris :

Table with columns for goods (Laines en masse, Déchets de laine, Chiffons de laine, Soies, Bourre de soie, Fil de lin et de chanvre, Fil de laine, Tissus de lin et de chanvre, Bourre de soie, Tissus de soie, Fil de soie, Fil de jute, Fil de coton, Fil de jute, Fil de coton), quantities, and tariffs.

ART. 2.

Les droits perçus sur les matières brutes seront remboursés à l'exportation des produits fabriqués suivant les bases indiquées ci-après, soit au moyen de drawback, soit par application du régime de l'admission temporaire tel qu'il est établi par l'article 5 de la loi du 5 juillet 1856.

Sur les états que les chiffres se rapportent aux textiles (N. D. L. R.)

DÉRIVÉS DES MATIÈRES TEXTILES

Table listing textile derivatives (Drawbacks, Fil de coton simples, Fil de coton retors, Fil de laine, Fil de lin et de chanvre, Bourre de soie, Tissus de soie, Fil de soie, Fil de jute, Fil de coton, Fil de jute, Fil de coton) with prices per 100 kg.

COTON cardé dit ouate. les 100 kilog. 45 f. 00

DÉBOURRAGES valant ou moins les deux tiers du prix du coton brut. 30 00

1° Les déchets de coton valant moins des deux tiers du prix du coton brut ; 2° Les fils de coton valant moins de 1 fr. 50 cent. le kilogramme. 3° Les tissus de cotons valant moins de 2 fr. 50 cent. le kilogramme.

Les droits compensateurs pour les produits manufacturés avec les matières textiles ci-dessus énoncées seront appliqués aux produits étrangers conformément aux chiffres suivants :

Table listing textile products (Laine dégraissée et blousée, Laine peignée et cardée, Fil de laine, Fil de lin et de chanvre, Bourre de soie, Tissus de soie, Fil de soie, Fil de jute, Fil de coton, Fil de jute, Fil de coton) with prices per 100 kg.

Seront exclus du drawback les fils de laine valant moins de 3 francs et les tissus de laine moins de 5 francs au kilogramme.

1° Les fils de lin et de chanvre simples... 19 70 2° crémés ou blanchis... 22 35 3° écrus ou teints... 20 50

1° entièrement blanchis... 27 30 2° écrus ou teints, les 100 kilogrammes... 20 75 3° crémés ou à fils de couleurs... 25 05 4° entièrement blanchis, ou imprimés... 28 65 5° cardée ou peignée, par kilogramme... 3 00

1° filée de toute sorte avec surcharge ne dépassant pas 25 p. % et de moins de 100 p. %... 3 60 2° en tissu avec surcharge de plus de 100 p. %, pas de drawback... 1 80

1° sans surcharge de teinture ou avec surcharge de moins de 25 p. %, le kilogramme... 14 00 2° avec surcharge... de 25 à 100 p. %... 7 00 3° de plus de 200, pas de drawback... 4 70

Les soies grèges ou autres jouiront du bénéfice de l'importation temporaire. Fils de jute de toute sorte (simples, retors, écrus, blanchis ou teints), les 100 kilogrammes... 8 40

Tissus de jute de toute sorte... 9 00 Fils et tissus de phormium tenax, d'abaca et autres végétaux non dénommés... Même régime que les fils et tissus de lin et de chanvre.

Fils de poil de chèvre, de chevron et de chameau... Même régime que les fils de laine. Tissus de poil de chèvre, de chevron et de chameau... Régime actuel.

1° Châles ou écharpes de cachemire des indes... 2° Autres... Les fils mélangés suivront le régime de la partie dominante en poids.

1° pour 75 p. % ou plus... 2° pour moins de 75 p. % et plus de 50 p. %... Régime du tissu en échantillon formé de la matière dominante en poids.

Il sera perçu à l'importation des produits fabriqués, à titre de compensation des traces établies sur les matières brutes, des droits supplémentaires égaux aux drawbacks ou droits compensateurs... Les sels et oxydes métalliques non dénommés dans la présente loi...

Tout déchet inexact, quant à la nature, au poids, à l'espèce ou à la catégorie des marchandises présentées pour l'allocation du drawback ou à la recharge des comptes d'admission temporaire, rendra le contractant passible d'une amende égale au quadruple de la somme dont le Trésor pourrait être frustré... Les décrets pourront autoriser l'admission en entrepôt...

Dernières nouvelles

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Nice, 25 janvier 1872. Un affreux accident est arrivé, hier, sur la ligne du chemin de fer près d'Antibes. Le train parti de Nice allant à Cannes, a été précipité dans une rivière. 6 morts déjà connus; 8 blessés; 7 sauvés sur 30 voyageurs.

Madrid, 24 janvier 1872. Les Cortès sont dissoutes. Les nouvelles élections sont fixées au 2 avril.

Paris, 25 janvier. Lundi, à Épernay, à la suite d'une rixe, un soldat prussien aurait donné un coup de sabre à un ouvrier; il alla ensuite frapper un autre soldat, le prenant pour son adversaire. Cet incident est sans importance.

Commerce

Havre, 25 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Demande meilleure. Ventes : 1,500 b.; marché raïssant; low middling 133 fr.; terme 130.

Liverpool, 25 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C., représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes : 15,000 b.; marché actif; prix plus cher. Recettes : 78,000 b.

Table for BOURSE DE PARIS du 25 Janvier, showing Rente 3 p. %, Nouvel emprunt, and Caisse d'épargne de Roubaix.

Sommes versées par 123 déposants, dont 15 nouveaux, Fr. 12,544 22 72 demandes en remboursement 15,250 61 Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Delattre et Julien Lagache fils, directeurs.